

SIVOS ST CYR/LA RONDE

Place de la Mairie 17170 LA RONDE

Tél. : 05 46 34 73 10

Mail : Sivos.saintcyrlaronde@laronde17.fr

N° SIRET : 25171069500015

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ST CYR/LA RONDE ; elle est disponible sur le site internet de la commune de La Ronde.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2023 a été voté le 3 avril 2023 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 3 avril 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le Comité Syndical :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine ...), aux participations communales, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 364 473.00 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour un SIVOS :

- Les dotations versées par l'Etat
- Les participations communales :

2021 : 311 693.39 €

2022 : 318 243.47 €

2023 : 301 532.05 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines :

2020 : 38 000.00 €

2021 : 46 000.00 €

2022 : 52 000.00 €

2023 : 52 000.00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel du SIVOS,
- l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 364 473.00 euros

Il existe deux principaux types de dépenses pour un SIVOS :

• **Les charges liées au fonctionnement :**

2020 : 142 213.00 €

2021 : 117 740.00 €

2022 : 120 040.00 €

2023 : 135 375.25 €

• **Les charges de personnel :**

2020 : 176 032.00 €

2021 : 208 892.00 €

2022 : 209 790.00 €

2023 : 224 787.75 €

Le personnel du SIVOS est constitué de :

- 3 agents titulaires (2 ATSEM – 1 agent de restauration et entretien)
- 1 Agent stagiaire (1 ATSEM)
- 1 agent contractuel (entretien)

Mise à disposition du personnel de la Commune de La Ronde :

- 1 Secrétaire du sivos – 7 heures/semaine
- 1 Secrétaire social et paye – 2 heures/mois
- 1 Agent entretien – 20 heures/semaine

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SIVOS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	135 775.25 €	Excédent brut reporté	5 310.95 €
Dépenses de personnel	224 787.75 €	Recettes des services	52 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	310.00 €	TVA S/ Fonctionnement	771.00€
Dépenses financières	3 500.00 €	Dotations et participations	304 532.05 €
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	59.00 €
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues	0	Atténuation de charges	1 800.00 €
Total dépenses réelles	364 473.00 €	Autres recettes	364 473.00 €

Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles	0
Virement à la section d'investissement	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	364 473.00 €	Total général	364 473.00 €

(autres recette de gestion courante correspondent aux participations communales)

c) La fiscalité :

Néant

d) Les dotations de l'Etat :

Néant

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIVOS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du SIVOS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique pour l'école, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classes, changement des ouvertures, ...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

<u>dépenses</u>	<u>montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Déficit d'investissement 2022	57 664.92 €	Affectation des résultats :	63 576.92 €
Remboursement d'emprunts	41 491.53 €	FCTVA	4 578.00 €
		EMPRUNTS :	265 190.06 €
<u>Autres dépenses :</u> 151 matériel numérique		<u>Subventions :</u> 161-ETAT	4 477.90 €

AR Prefecture017-251710695-20230403-03042023012-DE
Reçu le 20/04/2023

291 salle de motricité	478 723.00 €	291-DEPT	87 000.00€
		291-DETR	141 580.00 €
		291-DSIL	35 359.00 €
PAC restaurant scolaire	71 647.27 €	DSIL	47 764.84 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0.00 €
Total général	649 526.72 €	Total général	649 526.72 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants : (à préciser)

- Construction d'une nouvelle salle de motricité
- Extension du préau
- Réfection de la classe de CP
- Travaux dans la garderie et transformation en dortoir
- Remplacement de la pompe à chaleur du restaurant scolaire
- Remplacement de la chaudière de l'école

d) Les subventions d'investissements prévues :

- DETR : 141 580.00 €
- DEPT : 87.000.00 €
- Autre (ETAT) : 87 601.74 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 364 473.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 649 526.72 €
- **TOTAL : 1 013.999.72 €**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Ronde, le 4 avril 2023
La Présidente du SIVOS ST CYR/LA RONDE,
Johanna GRASSET



AR Prefecture

017-251710695-20230403-03042023012-DE
Reçu le 20/04/2023

Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets du SIVOS restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.